

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
**67170**



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2014**

**Membres présents:** Mr REPP Guy – Mr SCHISSELE Stéphane – Mme HASE-TARIANT Brigitte - Mr GILLIG Thomas – Mme HAMM Leslie – Mr RIFF Aurélien – Mr HERTZOG Frédéric – Mr KAPPS Christophe – Mme RIBSTEIN Catherine – Mr PIERRON Jérôme.

**Membres absents excusés :** Mr RIVAUD Benjamin

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 – attribution du produit.
- 2) Renouvellement du bail de chasse par convention de gré à gré.
- 3) Divers.

1) **Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 – attribution du produit.**

Le bail de location de la chasse venant à échéance en date du 01 février 2015, le Conseil Municipal est chargé de prendre une décision quant au renouvellement du lot de chasse pour la nouvelle période allant du 02 février 2015 au 01er février 2024.

Monsieur le Maire souligne la demande de réservation faite par Monsieur Daniel HOCHSTETTER demeurant 02, rue de la Division Leclerc à BRUMATH pour une propriété lui appartenant et représentant une teneur de 45ha 48a 42ca. Monsieur le Maire informe que le lot de chasse communale sera de 306 ha 65a 86 ca dont 22 ha 22a de forêt.

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation écrite et commente les résultats de cette dernière se trouvant sur **l'annexe 1**.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission consultative s'est réunie le lundi 27 octobre 2014, celle-ci a été informée des résultats. Le produit de la chasse devra être réparti entre les propriétaires pour la période du 02 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

**Après délibération, le Conseil Municipal,  
Décide par 10 voix Pour,**

-d'autoriser le Maire à répartir le produit de la chasse entre les propriétaires.

## **2) Renouvellement du bail de chasse par convention de gré à gré.**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Pierre NONNENMACHER souhaite renouveler le bail de chasse par une convention de gré à gré. Il a sollicité un rendez-vous le 27 octobre 2014 pour convenir d'un accord pour cette convention de gré à gré. Le résultat de cet entretien est, après discussion entre Monsieur le Maire et Monsieur Pierre NONNENMACHER, un accord a été trouvé pour un montant de 3400 €uros pour le bail du 02 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

D'autre part, Monsieur Pierre NONNENMACHER souhaite que la circulation de la rue du Canal, qui est réglementée par un arrêté municipal, soit contrôlée et que les personnes en infraction soient averties sinon sanctionnées. En plus, le débroussaillage des fossés en accord avec l'Association Foncière de Donnenheim sera effectué dans une réflexion de maintenir un habitat couvert pour le petit gibier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention de gré à gré pour le lot unique de chasse communale de 306 ha 65a 86 ca dont 22 ha 22a de forêt avec Monsieur Pierre NONNENMACHER aux conditions économiques de 3400 €uros de location annuelle.

**Après délibération, le Conseil Municipal,  
décide par 10 Voix Pour,**

- de fixer à 306 ha 65a 86 ca dont 22 ha 22a de forêt la contenance des terrains à soumettre à la location,
- de procéder à la location d'un seul lot,
- de signer la convention de gré à gré avec Monsieur Pierre NONNENMACHER, locataire sortant, aux conditions économiques de 3400 €uros de location annuelle.
- d'autoriser le paquage des moutons durant la durée du bail sur le lot loué.

## **9) Divers.**

Néant.

Sur ce, la séance est close.

<b>NOMS DES ELUS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>Monsieur REPP Guy</b>	
<b>Monsieur KAPPS Christophe</b>	
<b>Monsieur SCHISSELE Stéphane</b>	
<b>Monsieur RIVAUD Benjamin</b>	Absent excusé
<b>Madame HASE-TARIANT Brigitte</b>	
<b>Madame HAMM Leslie</b>	
<b>Monsieur HERTZOG Frédéric</b>	
<b>Monsieur PIERRON Jérôme</b>	
<b>Monsieur RIFF Aurélien</b>	
<b>Madame RIBSTEIN Catherine</b>	
<b>Monsieur GILLIG Thomas</b>	